LA FICHE #04

AFCAM

RECONNAÎTRE UNE DISCRIMINATION

Les réflexes essentiels

DÉFINITION

Une discrimination est un traitement défavorable d'une personne fondé sur un critère interdit par la loi, notamment :

- l'origine ou l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie ou une nation ;
- le sexe ou l'identité de genre ;
- l'orientation sexuelle ;
- la religion ;
- le handicap ou l'état de santé ;
- l'âge ;
- l'apparence physique ;
- le lieu de résidence ;
- la situation de famille ;
- certaines caractéristiques liées aux opinions ou activités syndicales, selon le contexte.

Une discrimination peut être directe ou prendre la forme d'un comportement, d'une décision ou d'un propos qui crée une différence de traitement injustifiée.

CADRE LÉGAL

L'article 225-1 du Code pénal définit les critères et situations pouvant caractériser une discrimination. L'article 225-2 prévoit, pour certaines discriminations, des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

1 RECONNAÎTRE

Soyez attentif aux propos, gestes ou comportements visant une personne en raison d'un critère de discrimination interdit par la loi.

SIGNAUX D'ALERTE :

- **Insultes ou moqueries** ciblant une caractéristique personnelle.
- **Gestes** ou chants discriminatoires.
- **Propos** visant un groupe ou une communauté.
- **Humiliation ou exclusion** liée à une caractéristique personnelle.
- **Comportement** discriminatoire répété.

2 VÉRIFIER LES FAITS

Avant de qualifier la situation, demandez-vous :

- **QUOI ?** Qu'est-ce qui a été dit ou fait exactement ?
- **QUI ?** Qui a tenu les propos ou effectué le geste ?
- **QUI EST VISÉ ?** Joueur, arbitre, entraîneur, officiel, spectateur, bénévole…
- **QUAND / OÙ ?** Heure et emplacement précis.
- **TÉMOINS ?** Qui a entendu ou vu les faits ?

NE SUPPOSEZ PAS L'INTENTION : DÉCRIVEZ LES FAITS.

3 AGIR

1 - **FAIRE CESSER** le comportement selon les règles de la compétition.

2 - **PROTÉGER** les personnes concernées et préserver le déroulement de la rencontre.

3 - **SANCTIONNER** lorsque les règlements de la discipline le prévoient.

4 - **SIGNALER** les faits selon la procédure applicable.

4 RÉDIGER ET SIGNALER

Un rapport factuel et précis : propos exacts, auteur, personne visée, date, heure, lieu et témoins.

LES FAITS, RIEN QUE LES FAITS !

Transmettez le rapport aux instances sportives compétentes et conservez les éléments utiles : témoignages, vidéos ou autres preuves disponibles.

LA VICTIME PEUT ÉGALEMENT DÉPOSER PLAINTE auprès de la police, de la gendarmerie ou du procureur de la République.

EN CAS DE DOUTE

NE MINIMISEZ PAS LES FAITS, NE TIREZ PAS DE CONCLUSION SUR L'INTENTION
et transmettez une description précise selon la procédure prévue.

Sans arbitre, pas de compétition.

www.arbitre-afcam.org